

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SELECTION PROFESSIONNELLE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017 POUR LE GRADE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TERRITORIAL

### COLLECTIVITÉ : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE (91)

La commission de sélection professionnelle au grade d'Assistant socio-éducatif territorial s'est réunie le lundi 4 décembre 2017 à l'hôtel du département, Boulevard de France à Evry (91000).

La séance est ouverte à 9h00

#### Composition de la commission :

- Madame Cécylia ILIC, Présidente de la commission
- *Monsieur Stéphane METAS*....., Représentant de l'autorité territoriale
- *Monsieur Anthony SAUGET* ....., fonctionnaire représentant la collectivité

Les candidats ont été invités à se présenter, devant la commission, par courrier en date du .....

Après étude des dossiers et auditions des candidats, la commission déclare les agents figurant sur la liste ci-dessous, dressée par ordre alphabétique, aptes à être intégrés au grade d'Assistant socio-éducatif territorial.

Nom	Prénom
<i>FRENOUX-LAUGA</i>	<i>JULIA</i>

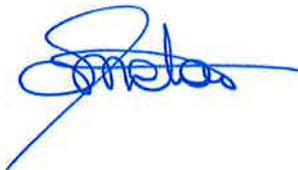
Fait à Evry, le 04/12/2017

Les membres de la commission :

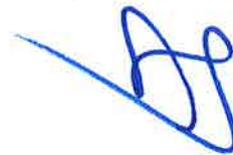
MME CECYLIA ILIC



*M. Stéphane METAS*.....



*M. Anthony SAUGET*.....



Affiché dans la commune/établissement le :

Publié sur le site internet de la commune/établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SELECTION PROFESSIONNELLE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017 POUR LE GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL

### COLLECTIVITÉ : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE (91)

La commission de sélection professionnelle au grade d'Attaché territorial s'est réunie le lundi 4 décembre 2017 à l'hôtel du département, Boulevard de France à Evry (91000).

La séance est ouverte à 9h00

#### Composition de la commission :

- Madame Cécylia ILIC, Présidente de la commission
- Monsieur Stéphane DEIAS....., Représentant de l'autorité territoriale
- Madame Carine GARMIER....., fonctionnaire représentant la collectivité

Les candidats ont été invités à se présenter, devant la commission, par courrier en date du .....

Après étude des dossiers et auditions des candidats, la commission déclare les agents figurant sur la liste ci-dessous, dressée par ordre alphabétique, aptes à être intégrés au grade d'Attaché territorial.

Nom	Prénom
DEGRON	Rascal

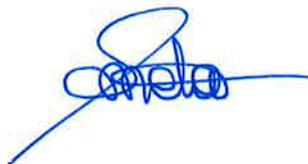
Fait à Evry, le 04/12/2017

Les membres de la commission :

MME CECYLIA ILIC



M. Stéphane DEIAS



Mme Carine GARMIER



Affiché dans la commune/établissement le :

Publié sur le site internet de la commune/établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SELECTION PROFESSIONNELLE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017 POUR LE GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL

### COLLECTIVITÉ : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE (91)

La commission de sélection professionnelle au grade d'Attaché territorial s'est réunie le lundi 4 décembre 2017 à l'hôtel du département, Boulevard de France à Evry (91000).

La séance est ouverte à 9h00

#### Composition de la commission :

- Madame Cécylia ILIC, Présidente de la commission
- Monsieur Stéphane DETAS....., Représentant de l'autorité territoriale
- Madame Corine GARNIER....., fonctionnaire représentant la collectivité

Les candidats ont été invités à se présenter, devant la commission, par courrier en date du .....

Après étude des dossiers et auditions des candidats, la commission déclare les agents figurant sur la liste ci-dessous, dressée par ordre alphabétique, inaptes à être intégrés au grade d'Attaché territorial.

Nom	Prénom
COLLOMB	Hélène

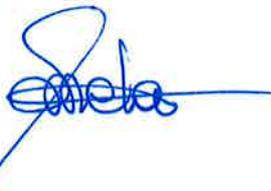
Fait à Evry, le 04/12/2017

Les membres de la commission :

MME CECYLIA ILIC



M. Stéphane DETAS



Mme Corine GARNIER



Affiché dans la commune/établissement le :

Publié sur le site internet de la commune/établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.